



S . I . R . D .

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **49-08**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **Du Comité Syndical du 12 Novembre 2008**

Le douze novembre deux mille huit à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD

**Date de convocation** : 29 octobre 2008

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 15      Votants : 15

**Présents** : Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER, P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M. REPELLIN, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

**Absents excusés** : M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : Y.BOULARD

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE-  
Attribution de chèques cadeaux au personnel du SIRD.

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

-Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales

Il est rappelé aux membres du Comité syndical que le personnel du SIRD percevait au titre des cadeaux de fin d'année un chèque d'une valeur variable tous les ans.

Ce chèque était remis pour chaque enfant de moins de 15 ans. Il était versé par le SIRD sur un compte ouvert pour l'attribution d'avantages au personnel.

Celui-ci ayant été supprimé, il a été proposé de reconduire pour la huitième année l'attribution de chèques-cadeaux au titre des avantages accordés au personnel.

Le comité syndical acte cette décision pour 13 enfants de – de 15 ans ( enfants nés à compter du 01/01/1994) pour un montant de 45 € par enfant.

En conséquence,

**Le Montant total de la dépense s'élève à 585 €**

Le comité après avoir délibéré

✚ ACCEPTE la proposition du Président

✚ DIT que cette dépense est inscrite au compte 6232 du BP 2008 du SIRD

#### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008  
Le Vice-président  
Marcel REPELLIN